VIVALIS

Société Anonyme

La Corbière
49450 Roussay

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Gérard CHESNAU
34, rue du Carteron
49312 Cholet

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

VIVALIS

Société Anonyme

La Corbière
49450 Roussay

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Le cautionnement des emprunts souscrits par le Groupe GRIMAUD LA CORBIERE pour un montant total de 2.830.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Pays de la Loire, du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole s'est poursuivi. La charge constatée pour l'exercice 2009 par la société VIVALIS, au titre de ce cautionnement, s'élève à 12.397 euros.

- Le cautionnement, par le Groupe GRIMAUD LA CORBIERE, de l'emprunt souscrit pour un montant total de 300.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Pays de la Loire s'est poursuivi. La charge constatée pour l'exercice 2009 par VIVALIS, au titre de ce cautionnement, s'élève à 115 euros.

- Le cautionnement, par le Groupe GRIMAUD LA CORBIERE, de l'emprunt souscrit pour un montant total de 800.000 euros auprès de la Caisse d'Epargne Pays de la Loire et du Crédit Mutuel s'est poursuivi. La charge constatée pour l'exercice 2009 par VIVALIS, au titre de ce cautionnement, s'élève à 4 578 euros.

- Le cautionnement, par le Groupe GRIMAUD LA CORBIERE, de l'emprunt souscrit pour un montant total de 1.200.000 euros auprès du Crédit Mutuel s'est poursuivi. La charge constatée pour l'exercice 2009 par VIVALIS, au titre de ce cautionnement, s'élève à 8 170 euros.

- Le contrat de rémunération supplémentaire relatif à une demande de brevet du 14 septembre 2004 n°EP04292224.5 « Method of screening by using conformation sensitive peptides » et à une demande de brevet du 14 septembre 2005 n°PCT:FR2005/002303, concernant Majid MEHTALI n'a donné lieu à aucune charge pour la société VIVALIS au titre de l'exercice 2009.

- La convention d'animation de groupe relative à la facturation de frais de direction par le Groupe GRIMAUD LA CORBIERE s'est poursuivie. La charge constatée pour l'exercice 2009 par la société VIVALIS, au titre de cette convention d'animation, s'élève à 151.482 euros.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Cholet et Neuilly-sur-Seine, le 30 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Gérard CHESNEAU

Christophe PERRAU